



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-PU-12

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-PU-00
CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME,
DE FAÇON À MODIFIER DES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX LIENS
VÉHICULAIRES PROJETÉES DANS LE
SECTEUR INDUSTRIEL

PROPOSÉ PAR:

M^{me} la conseillère Annick Latour

APPUYÉ PAR :

M^{me} la conseillère Marie Levert

RÉSOLU :

Unanimité

Avis de motion:

14 juillet 2026

Dépôt du projet de règlement :

14 juillet 2026

Adoption:

18 août 2026

Entrée en vigueur:

8 octobre 2026

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2008-PU-00 concernant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier des dispositions et des cartes relatives aux liens véhiculaires projetées dans le secteur industriel ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé à cette même séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement numéro 2008-PU-00 concernant le plan d'urbanisme.

ARTICLE 2 L'article 6.8 du règlement numéro 2008-PU-00 est modifié par le remplacement du plan 5 « Hiérarchie routière et zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement » tel qu'il appert de l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 L'article 4 de l'Annexe « A » Programme particulier d'urbanisme du secteur central du parc d'affaires du règlement numéro 2008-PU-00 est modifié par le remplacement du plan 1 – Plan d'aménagement du secteur industriel, tel qu'il appert de l'Annexe 2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 L'article 4.1 de l'Annexe « A » Programme particulier d'urbanisme du secteur central du parc d'affaires du règlement numéro 2008-PU-00, est modifié par l'abrogation du 3^e alinéa intitulé Axes de circulation interne.

ARTICLE 5 L'article 5 de l'Annexe « A » Programme particulier d'urbanisme du secteur central du parc d'affaires du règlement numéro 2008-PU-00 est modifié par le remplacement du plan 2 – Plan d'affectation des sols du secteur industriel tel qu'il appert de l'Annexe 3 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

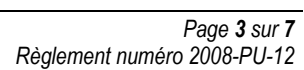
ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé) Sylvain Bouchard
SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE

(Signé) Audrey-Maude Parisien
AUDREY-MAUDE PARISIEN, NOTAIRE
GREFFIÈRE

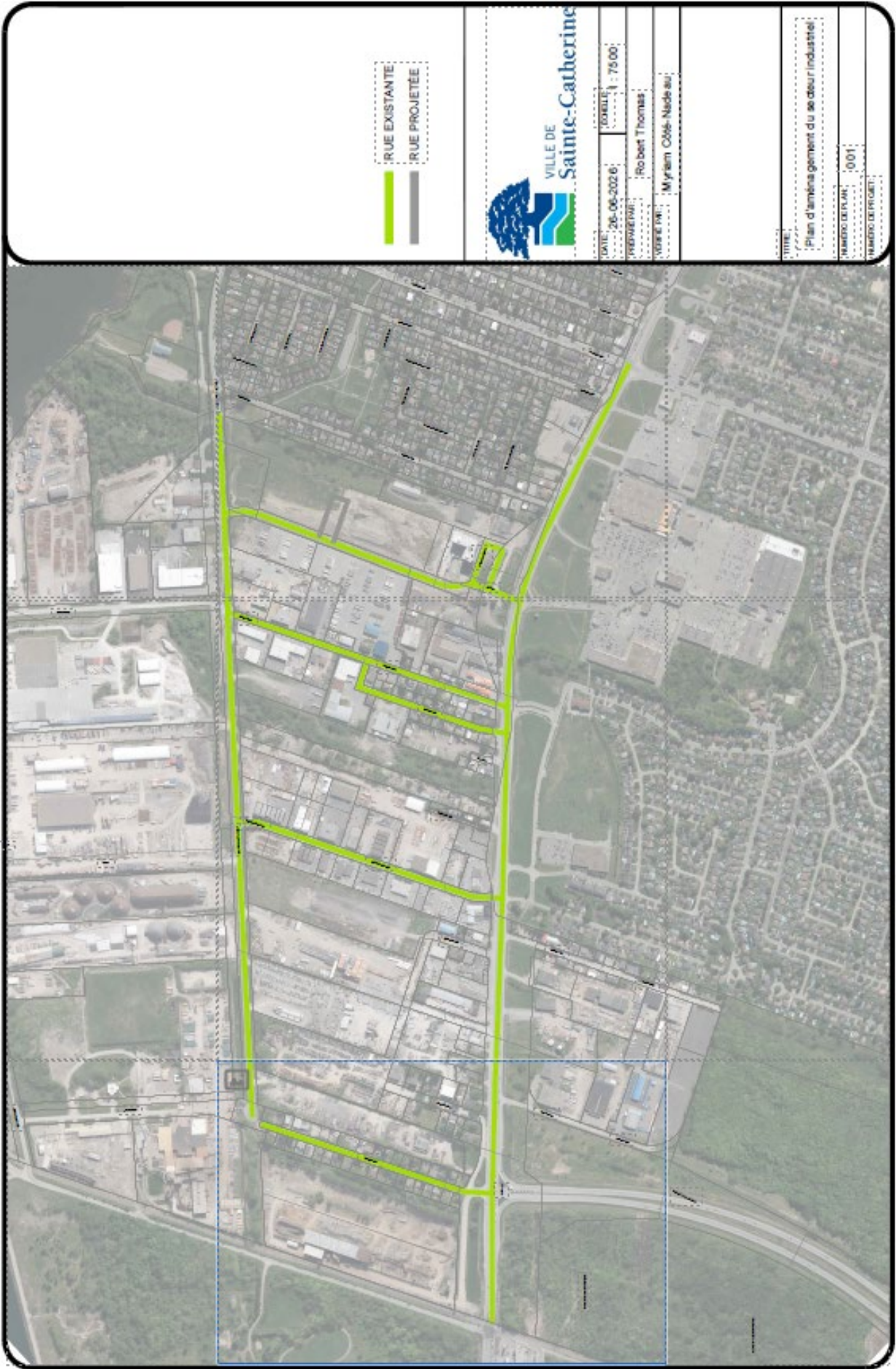
ANNEXE 1

Voir carte ci-après



ANNEXE 2

Voir carte ci-après



ANNEXE 3

Voir carte ci-après

